

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 10 mars 2015 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Roger Côté, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Don Monahan, Stéphane Berthe, Clermont Lévesque, Réal Leclerc, Paul Asselin et madame Claire Messier.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, responsable de l'aménagement, Anouk Racette, directrice du transport collectif et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

9828-03-15 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

9829-03-15 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'insertion des points 7.1, 7.2, 7.3 et 7.4 tirés de la correspondance et le retrait des points numéros 25 et 26.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015
4. Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 17 février 2015 et le 4 mars 2015
5. Liste des comptes à payer
6. Liste des chèques émis au mois de février 2015
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
- 7.1 Appui au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) – Reconduction du programme AccèsLogis Québec
- 7.2 Appui à la position de Tourisme Lanaudière dans le débat actuel sur le modèle d'affaires de l'industrie touristique et la taxe sur les nuitées
- 7.3 Présentation finale de la Planification stratégique du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2015-2020

- 7.4 Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada
8. Rapport du comité d'aménagement
9. Rapport de comité de transport
10. Adoption du règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015
11. Adoption du règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins et afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015
12. Adoption du règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015
13. Adoption du règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015
14. Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 3 et 6 avril 2015
15. Mandat - Gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne
16. Mandat - Service professionnel afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins
17. Autorisation de signature de l'addenda numéro 3 – Amendement à l'Addenda numéro 2 du contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec intitulé « Entente pour l'exploitation d'une partie du réseau en autobus intermédiaire à plancher bas » (Entente Midibus)
18. Publicité dans les journaux relative au vélo-bus
19. Publicité dans les journaux relative à la billetterie au terminus Terrebonne
20. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution à la facture d'honoraires relative à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD)
21. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Transfert de boîtes de perception (BPA)

22. Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation du coût net des achats de 2014 et ajustements pour les achats 2012 et 2013 suite à la révision détaillée des dépenses admissibles
23. Colloque 2015 de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 3 au 5 juin 2015
24. Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 13 au 15 mai 2015
25. Demande de dérogation - **Retiré**
26. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC dans le cadre du démarrage du Centre Expo Les Moulins - **Retiré**
27. Autorisation de paiement - Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne
28. Publicité dans les journaux relative à la semaine des bénévoles
29. Renouvellement de la cotisation de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2015
30. Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 22 au 24 avril 2015
31. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins pour l'année 2015 – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL
32. Abrogation de la résolution numéro 9818-02-15 relativement à l'autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. du décompte progressif numéro 3 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 révisé
33. Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins et principalement pour le redémarrage des travaux
34. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-4 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés
35. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-4 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés
36. Examen du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-025, du règlement de construction numéro 1003-008 et du règlement de lotissement numéro 1002-008 de la Ville de Terrebonne

37. Autres sujets
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

ADOPTÉ

9830-03-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9831-03-15 Dépôt des procès-verbaux des séances du comité administratif tenues le 17 février 2015 et le 4 mars 2015

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 17 février 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 mars 2015 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

9832-03-15 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au montant de 2 925 344,04\$ pour le mois de mars 2015, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Mars 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-20 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 36 391,19\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9833-03-15 Liste des chèques émis au mois de février 2015

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de février 2015, pour un montant de 2 446 986,40\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du Code municipal du Québec, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Février 2015* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-21 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 8 092,81\$ (divers postes budgétaires) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9834-03-15 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2015* »).

ADOPTÉ

9835-03-15 Appui au Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) – Reconduction du programme AccèsLogis Québec

CONSIDÉRANT QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

CONSIDÉRANT QUE des ménages de notre MRC ont des besoins de logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

CONSIDÉRANT QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.);

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) dans sa demande au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.) dans sa demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise à la présidente du Groupe d'aménagement de logements populaires de Lanaudière (G.A.L.O.P.), madame Jacline Lagueux, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au président du Conseil du trésor, monsieur Martin Coiteux et au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao.

ADOPTÉ

9836-03-15

Appui à la position de Tourisme Lanaudière dans le débat actuel sur le modèle d'affaires de l'industrie touristique et la taxe sur les nuitées

CONSIDÉRANT QUE la taxe sur les nuitées est un levier de développement économique qui a fait ses preuves et qui doit demeurer sous la responsabilité première du palier régional;

CONSIDÉRANT QUE nous considérons que le modèle actuel assure une modulation adéquate des revenus dédiés à chaque région, les revenus de taxe étant directement liés au nombre de nuitées générées;

CONSIDÉRANT QUE la taxe sur les nuitées est récoltée pour toute l'industrie, à la suite d'une décision régionale et votée majoritairement par le milieu hôtelier (hôtels, gîtes et résidences de tourisme) et les pourvoires;

CONSIDÉRANT QUE nous considérons que le gouvernement n'a pas la légitimité de se l'approprier unilatéralement;

CONSIDÉRANT QUE dans la mesure où le débat ne porte pas sur le statut régional de la taxe sur les nuitées, mais plutôt sur la révision du modèle d'affaires de l'industrie pour l'atteinte des objectifs du Plan de Développement de l'Industrie Touristique (PDIT), Tourisme Lanaudière est ouverte à envisager toute nouvelle forme de partenariat pouvant mener à une utilisation optimale des ressources dédiées à l'industrie touristique ;

CONSIDÉRANT QUE comme de nombreux intervenants, Tourisme Lanaudière est favorable à la création d'une nouvelle agence marketing nationale, notamment responsable de la mise en marché internationale du Québec, de ses régions et de ses produits de calibre international;

CONSIDÉRANT QUE nous considérons que ce n'est pas le rôle de l'état de coordonner des stratégies de mise en marché touristiques;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes aussi favorables à une mutualisation des ressources des régions, spécifiquement pour la promotion internationale;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière travaille déjà en ce sens, sous la bannière « Québec Authentique », regroupant Lanaudière et la Mauricie;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que ce type de regroupement pourrait être multiplié, élargi et formalisé;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que la mise en marché intra-Québec doit demeurer de responsabilité régionale;

CONSIDÉRANT QUE c'est dans les régions et non au gouvernement central qu'on retrouve l'expertise et la connaissance pointue du territoire et de l'offre touristique québécoise, ces experts étant les mieux placés pour «réseauter» les entreprises, structurer l'offre et la promouvoir auprès des marchés touristiques intra-Québec, et c'est ce à quoi s'attend la majorité des membres des ATR après avoir consenti à prélever la taxe sur les nuitées via l'hôtellerie, ceci n'excluant pas, cependant, la mise en place de regroupements, comme c'est d'ailleurs déjà le cas pour plusieurs produits (ex : Pays de la motoneige, Chemin du Roy, Alliance moto, etc.).

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Lanaudière est ouverte à toute discussion visant à améliorer le modèle d'affaires de l'industrie touristique;

CONSIDÉRANT QUE en ce sens, Tourisme Lanaudière a collaboré à la préparation du mémoire présenté par ATR Associées à la ministre du Tourisme;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Tourisme Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la position de Tourisme Lanaudière dans le débat actuel sur le modèle d'affaires de l'industrie touristique et la taxe sur les nuitées.

QUE la présente résolution soit transmise à la présidente de Tourisme Lanaudière, madame Évangeline Richard, à la ministre du Tourisme, madame Dominique Vien et au député de Masson, monsieur Mathieu Lemay, au député de Terrebonne, monsieur Mathieu Traversy ainsi qu'au député de L'Assomption, monsieur François Legault.

ADOPTÉ

9837-03-15

Présentation finale de la Planification stratégique du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2015-2020

CONSIDÉRANT QUE la présentation finale de la Planification stratégique du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2015-2020 se tiendra mardi le 17 mars 2015, de 17h00 à 19h00, au bureau du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière à Joliette ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins désire déléguer un représentant pour assister à cette présentation ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins délègue monsieur Gabriel Michaud à titre de représentant pour assister à la présentation finale de la Planification stratégique du secteur bioalimentaire de Lanaudière 2015-2020.

ADOPTÉ

9838-03-15 Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandant un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada a annoncé au mois de décembre 2013 une importante réforme de ses services ;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme prévoit de mettre fin à la distribution du courrier à domicile d'ici à 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins s'est opposé à cette réforme par résolution le 11 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a dénoncé cette réforme par résolution le 20 février 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a demandé une suspension de la réforme entreprise par résolution le 8 octobre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE malgré un engagement d'une meilleure consultation auprès des municipalités, Postes Canada a accéléré sa réforme sans tenir compte de la diversité des réalités municipales ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont propriétaires et gestionnaires de l'emprise publique municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités constituent des gouvernements de proximité responsables de nombreux services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent veiller à ce que les citoyens reçoivent toute l'information utile sur ces services ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'Union des municipalités du Québec (UMQ), dans sa demande au gouvernement du Canada de mettre en place, dès maintenant, un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la ministre des Transports, madame Lisa Raitt, au Président-directeur général de Postes Canada, monsieur Deepak Chopra ainsi qu'aux députées de Montcalm, madame Manon Perreault et de Terrebonne-Blainville, madame Charmaine Borg.

ADOPTÉ

9839-03-15 Rapport du comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du 10 mars 2015 du comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9840-03-15 Rapport du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité de transport du 10 mars 2015 soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

9841-03-15 Adoption du règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-39 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin d'abolir les circuits numéros 24 et 24 Express, à partir du 15 mars 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9842-03-15 Adoption du règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-40 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24 Taxi-Bus desservi par taxi-bus dans le secteur situé entre Place Longchamps et chemin Gascon à Terrebonne, à partir du 15 mars 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9843-03-15 Adoption du règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-41 modifiant les articles 2, 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de créer le circuit numéro 24C pour maintenir un service sur le boulevard des Entreprises entre le chemin Gascon et le Cégep de Terrebonne, à partir du 15 mars 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9844-03-15 Adoption du règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-42 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet des circuits numéros 4, 14 et 15 et l'horaire des circuits numéros 8 et 48, à partir du 15 mars 2015.

Les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉ

9845-03-15 Desserte en transport en commun – Service supplémentaire les 3 et 6 avril 2015

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter du service les 3 et 6 avril 2015 sur les circuits numéros 18, 19 et 30 ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport.

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service les 3 et 6 avril 2015 sur les circuits numéros 18, 19 et 30 pour un montant de 2 392,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-22 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 392,00\$ poste budgétaire 2370-439 « *Service de transport* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9846-03-15 Mandat - Gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 4 mars 2015 avant 11h00 et ouverte publiquement à 11h01 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 9 mars 2015 à 9h00 afin d'analyser la soumission selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à la soumission, le tout conformément au calcul prévu au même article ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Gestion Termico inc. est la seule soumission conforme reçue ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Gestion Termico inc. ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins octroie le mandat pour la gestion des services de vente de titres à la billetterie du terminus Terrebonne, à l'entreprise Gestion Termico inc., au tarif horaire de 30,00\$, pour un montant total de 403 562,25\$, incluant les taxes, et ce, pour une période de 2 ans soit du 18 avril 2015 au 15 avril 2017, le tout conformément à la proposition technique signée par monsieur Michaël Généreux, en date du 24 février 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les documents d'appel d'offres, la soumission, le courriel daté du 9 mars 2015 de monsieur Michaël Généreux, représentant de l'entreprise Gestion Termico inc. précisant le montant négocié avec l'entreprise et la présente résolution forment la convention liant les parties. Le présent mandat est renouvelable deux (2) fois pour une année, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-23 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 403 562, 25\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-419 « *Service d'appel et billetterie* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9847-03-15 Mandat - Service professionnel afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une entreprise afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé par appel d'offres public avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été reçues à la MRC Les Moulins le 4 mars 2015 avant 11h15 et ouverte publiquement à 11h16 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* se sont rencontrés le 9 mars 2015 à 9h00 afin d'analyser les soumissions selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage à chacune, le tout conformément au calcul prévu au même article :

<b>Firme</b>	<b><u>Pointage</u></b>	<b><u>Montant (pour 2 ans incluant les taxes)</u></b>
Groupe Marketing International inc. (GMI)	3.09	449 063,03\$
Agence métropolitaine de transport (AMT)	3.06	476 624,99
Klientel	2.72	484 913, 96\$
Gestion Termico inc.	2.68	447 457,41\$
Les services Gestcom inc.	—	—

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Services Gestcom inc. ne s'est pas qualifiée, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission conforme ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Groupe Marketing International inc. (GMI) ;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Groupe Marketing International inc. (GMI), afin d'assurer le service téléphonique d'information à la clientèle pour le transport en commun de la MRC Les Moulins, pour un montant de 449 063,03\$, incluant les taxes, pour deux (2) ans, le tout conformément à la soumission signée par madame Micheline Durocher, en date du 3 mars 2015, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Les documents d'appel d'offres, la soumission, la proposition technique, la proposition financière et la présente résolution forment la convention liant les parties. Le présent mandat est renouvelable deux (2) fois pour une année, le tout selon les conditions stipulées dans la soumission retenue et dans le devis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-24 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 449 063,03\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-419 « *Service d'appel et billetterie* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9848-03-15 Autorisation de signature de l'addenda numéro 3 – Amendement à l'addenda numéro 2 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec intitulé « Entente pour l'exploitation d'une partie du réseau en autobus intermédiaire à plancher bas » (Entente Midibus)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender la clause numéro 6.1 de l'addenda numéro 2 du contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Jean-Marc Robitaille, préfet et Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'addenda numéro 3 au contrat de service de transport en commun entre la MRC Les Moulins et Lanau Bus Sec.

ADOPTÉ

9849-03-15 Publicité dans les journaux relative au vélo-bus

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 846,00\$ , excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une publicité relative au vélo-bus dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 846,00\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-25 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 816,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun – Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9850-03-15 Publicité dans les journaux relative à la billetterie au terminus Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun de faire paraître une publicité relative à la billetterie au terminus de Terrebonne dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 735,00\$ , excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une publicité relative à la billetterie au terminus Terrebonne dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 735,00\$, excluant les taxes et dans le journal La Revue, pour un montant de 970,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-26 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 705,00\$ excluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 « *Transport en commun – Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9851-03-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Contribution à la facture d'honoraires relative à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 9358-03-14 le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé acquitter sa quote-part financière, soit 57,56% de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD) ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2843, datée du 11 décembre 2014, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière au montant de 6 250,14\$, incluant la TVQ, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement au dossier susmentionné;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer au CRT Lanaudière, la somme de 6 250,14\$, incluant la TVQ, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 57,56% de la quote-part du CRT Lanaudière à l'entente Vente et recharge à distance (VRAD), le tout conformément à la facture numéro 2843 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-27 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 250,14\$ incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9852-03-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière - Transfert de boîtes de perception (BPA)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 9492-06-14, le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT Lanaudière de procéder au transfert de boîtes de perception;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2750 datée du 20 novembre 2014, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 31 984,38\$, incluant la TVQ, pour le transfert de six (6) boîtes de perception;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre, au CRT Lanaudière, la somme de 31 984,38\$, incluant la TVQ, relativement à la facture numéro 2750 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière pour le transfert de six (6) boîtes de perception.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-28 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 31 984,38\$ incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-551 « *Entretien des boîtes électroniques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9853-03-15 Autorisation de paiement au CRT Lanaudière – Facturation du coût net des achats de 2014 et ajustements pour les achats 2012 et 2013 suite à la révision détaillée des dépenses admissibles

CONSIDÉRANT la facture numéro 2826, datée du 31 décembre 2014, transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière, au montant de 62 450,49\$, incluant la TVQ, relativement à la facturation du coût net des achats de 2014 et des ajustements pour les achats 2012 et 2013 suite à la révision détaillée des dépenses admissibles ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT Lanaudière, la somme de 62 450,49\$, incluant la TVQ, relativement à la facturation du coût net des achats de 2014 et des ajustements pour les achats 2012 et 2013 suite à la révision détaillée des dépenses admissibles, le tout conformément à la facture numéro 2826 transmise à la MRC Les Moulins par le CRT Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-29 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 62 450,49\$ incluant la TVQ, poste budgétaire 2370-720 « *Acquisition de mobilier urbain* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9854-03-15 Colloque 2015 de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) du 3 au 5 juin 2015

CONSIDÉRANT la tenue du Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 3 au 5 juin 2015, à l'Estérel Resort : hôtel & spa;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise messieurs Stéphane Berthe, Paul Asselin, Clermont Lévesque, Frédéric Asselin, Bertrand Lefebvre, Gabriel Michaud, Guillaume Tremblay, Daniel Pilon ainsi que mesdames Anouk Racette et Anne-Carole Papierny à assister au Colloque annuel de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal (AQTIM) qui aura lieu du 3 au 5 juin 2015, à l'Estérel Resort : hôtel & spa, au montant de 475,00\$, par personne excluant les taxes. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-30 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 4 750,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2370-312 «*Transport en commun -Congrès, colloque*» soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9855-03-15 Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) du 13 au 15 mai 2015

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu à Valleyfield, les 13, 14 et 15 mai 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Paul Asselin, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Odette Quevillon soit et est autorisée à participer au Congrès de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 13, 14 et 15 mai 2015, à Valleyfield. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-31 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 50,00\$ poste budgétaire 2390-312 «*Frais de colloque* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9856-03-15 Autorisation de paiement - Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement 2011-2015 de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 8269-03-12, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser une somme de 150 000,00\$, répartie sur cinq (5) ans, à la Fondation du Cégep de Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Guillaume Tremblay, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de verser une somme de 30 000,00\$, à la Fondation du Cégep de Terrebonne, pour l'année 2015.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-32 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 30 000,00\$ pour l'année 2015, poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9857-03-15 Publicité dans les journaux relative à la semaine des bénévoles

CONSIDÉRANT QUE le journal La Revue et le journal Le Trait d'Union souligneront la Semaine de l'action bénévole en avril 2015 et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux bénévoles;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire pour rendre hommage aux bénévoles, au coût de 970,00\$, excluant les taxes, pour le journal La Revue et 735,00\$, excluant les taxes pour le journal Le Trait d'Union.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-33 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 705,00\$, excluant les taxes, (poste budgétaire 2910-341 « *Publicité - information* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9858-03-15 Renouvellement de la cotisation de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière pour l'année 2015

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu le renouvellement de l'adhésion annuelle de la MRC Les Moulins au Conseil de la Culture de Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à Culture Lanaudière, l'adhésion annuelle pour l'année 2015-2016, au montant de 200,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-34 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 200,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2130-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9859-03-15 Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 22 au 24 avril 2015

CONSIDÉRANT la tenue du Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 22 au 24 avril 2015, à Québec;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté responsable de l'aménagement du territoire soit et est autorisée à assister au Congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) du 22 au 24 avril 2015, à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-35 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 395,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9860-03-15 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins pour l'année 2015 – Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles COBAMIL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 300,00\$;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre le formulaire d'adhésion pour l'année 2015 et le chèque, au montant de 300,00\$, au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-36 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$ poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9861-03-15 Abrogation de la résolution numéro 9818-02-15 relativement à l'autorisation de paiement à l'entreprise Saho Construction Inc. du décompte progressif numéro 3 dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents et autorisation de paiement du décompte progressif numéro 3 révisé

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement datée du 2 mars 2015 transmise par monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur de la firme Cima+, au montant de 37 618,42\$, compte tenu des taxes et de la retenue de 5% représentant le décompte progressif numéro 3 révisé relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents effectués par l'entreprise Saho Construction Inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 9818-02-15 ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Paul Asselin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la résolution numéro 9818-02-15 soit et est abrogée.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à payer à l'entreprise Saho Construction Inc., la somme de 37 618,42\$, compte tenu des taxes et de la retenue contractuelle de 5% représentant le décompte progressif numéro 3 révisé relativement aux travaux d'entretien du cours d'eau Roch-Juteau et un de ses affluents, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 2 mars 2015 de monsieur Guillaume Bélanger, ingénieur de la firme Cima+.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit ayant déjà été émis.

ADOPTÉ

9862-03-15 Mandat pour des travaux complémentaires dans le cadre de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins et principalement pour le redémarrage des travaux

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 8926-05-13, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme Horizon Multiressource Inc. pour des services professionnels relativement à l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) pour le territoire de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires principalement en raison du redémarrage des travaux d'élaboration du PDZA et qu'en conséquence, il y a lieu d'octroyer un mandat complémentaire à la firme susmentionnée ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Horizon Multiressource Inc. datée du 23 février 2015, au montant de 10 800,00\$, excluant les taxes pour ledit mandat complémentaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement ;

Il est proposé par madame Claire Messier, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Horizon Multiressource Inc. datée du 23 février 2015, au montant de 10 800,00\$, excluant les taxes pour un mandat complémentaire s'avérant nécessaire principalement en raison du redémarrage des travaux relatifs à l'élaboration du *Plan de développement et de mise en valeur de la zone agricole (PDZA) de la MRC Les Moulins*.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2015-37 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 800,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

9863-03-15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #97-33R-4 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés

Monsieur Don Monahan donne avis de motion, dépose le projet de règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés.

9864-03-15 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-33R-4 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en vue de l'adoption du projet de règlement numéro 97-33R-4 a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2015, que le projet de règlement a été déposé et qu'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance ;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés.

QUE les documents intitulés : « *Projet de règlement numéro 97-33R-4 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'ajuster certaines normes relatives aux résidences situées en bordure de rues privées ou sur des lots enclavés* » et « *Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-4* » soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-4, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

9865-03-15 Examen du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) numéro 1005-025, du règlement de construction 1003-008 et du règlement de lotissement numéro 1002-008 de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-025, le règlement de construction numéro 1003-008 et le règlement de lotissement numéro 1002-008;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Claire Messier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005-025, le règlement de construction numéro 1003-008 et le règlement de lotissement numéro 1002-008 de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de question est mise à la disposition du public. Monsieur Jean Lapointe résident de l'avenue Saint-Jean à Mascouche, questionne concernant un déversement qui aurait eu lieu dans le secteur du boulevard des entreprises à Terrebonne et il remercie le préfet (maire de Terrebonne) et les pompiers concernant le traitement de cet événement. Madame Line Frappier résidant sur la rue Grand Prix à Terrebonne, remercie le conseil pour le service de transport en taxi-bus qui sera dorénavant offert le midi dans le secteur de la Place Longchamps. Monsieur Raoul Cantin, résidant sur la rue Gauthier à Mascouche, apprécie la contribution de la MRC Les Moulins à la Fondation du Cégep à Terrebonne (point 27 de l'ordre du jour). Monsieur Maxime Houle, président de l'Association étudiante à Terrebonne, explique la mission de la Fondation du Cégep à Terrebonne. Monsieur Raoul Cantin reprend la parole et s'informe concernant les points 23 et 24 de l'ordre du jour. Monsieur Claude Henri, résidant sur Place des Mésanges à Mascouche, interroge le conseil relativement à l'installation d'entreprises et la création d'emplois dans les villes de la MRC Les Moulins. Monsieur Maxime Houle reprend la parole, remercie le conseil de la MRC Les Moulins pour sa contribution à la Fondation du Cégep à Terrebonne et demande un bilan des trois premiers mois de service du Train de l'Est. Madame Line Frappier reprend la parole et demande à qui s'adresser pour se prévaloir du taxi-bus. Enfin, monsieur Claude Henri émet un commentaire concernant l'importance de la formation sur le territoire de la MRC Les Moulins pour créer des emplois locaux d'où l'importance du Cégep à Terrebonne.

9866-03-15 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Guillaume Tremblay et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

---

Jean-Marc Robitaille, préfet

---

Daniel Pilon, directeur général et  
secrétaire-trésorier